



LETTRE D'INFORMATION N° 04/2022

Mairie de Norroy-Le-Veneur - 22 Grand'Rue 57140 NORROY-LE-VENEUR
Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : mairie@norroyleveueur.fr - site internet : www.norroyleveueur.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 9 h - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 18 h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Lancement Appel d'offres de la création d'un parking et d'une plaine de jeux multigénérationnelle – zone du Fournil

Suite aux différentes commissions travaux, un projet nous a été présenté avec la création de 23 places de parking aboutissant sur une plaine de jeux comportant : tyrolienne, pyramide de corde (araignée), structure multifonctions, une maisonnette, jeux ressort, tables jeu de dames - échecs..., tables pique-niques, bancs. Une allée sécurisée de la venelle côté école à la plaine de jeux sera prévue. Montant du projet 380 057.00 euros HT. Ce projet doit être validé par les ABF, nous solliciterons, comme pour chaque projet, des co-financeurs et ensuite il sera procédé à l'appel d'offres pour les travaux et jeux.

Accord à l'unanimité.

Versement d'une participation financière au Fonds de Solidarité Logement

Ce fonds permet d'accorder des aides financières aux personnes de la commune qui se trouvent momentanément dans l'impossibilité de payer des factures liées au logement. Ces aides sont attribuées en commission par les services du Conseil Départemental sur présentation des dossiers par les travailleurs sociaux. La cotisation proposée par le Conseil Départemental est de 0.30 cts par habitant, soit 316.20 euros pour notre commune. Une convention sera signée en ce sens. Les administrés qui souhaiteraient bénéficier de ce fonds peuvent se rendre au Centre Moselle Solidarité le plus proche.

Cette participation a été approuvée à l'unanimité.

Adhésion et mise en place du service PayFip

Les collectivités territoriales doivent proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFip fourni par la Direction Générale des Finances Publiques. Il s'agit de donner le choix aux usagers de payer en ligne, sans frais, par carte bancaire ou par prélèvement SEPA. Le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités territoriales.

Avis favorable du Conseil Municipal

Remboursement location de la salle Albert Bourson

En cas d'annulation de réservation de la location de la salle Albert Bourson, la commune se réserve le droit de garder l'acompte sauf si la salle a été relouée. Ce qui est le cas pour le week-end du 11 au 14 mars 2022 et le week-end du 5 au 8 mai 2023. Les acomptes seront donc remboursés.

Accord à l'unanimité

Subvention Pompiers

La commune procédant au règlement de ses factures par mandat, certains achats sur Internet sont difficiles à effectuer. L'amicale des sapeurs-pompiers s'est proposée de passer commande et de régler à notre place. Nous leur remboursons les achats sous forme de subvention.

Il s'agit d'achat de décoration de Noël d'un montant de 353,94 euros.

Accord à l'unanimité

Subvention pour l'achat de vélo

Six demandes de subventions pour l'achat de vélo nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité avec une abstention.

Subventions aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergie

Deux demandes de subventions de travaux d'économies d'énergie nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Pas de bouclier fiscal pour les collectivités, le montant des factures d'énergie va doubler voire tripler suivant les contrats ... La municipalité n'a pas attendu l'explosion des prix pour prendre certaines mesures et nous continuons en ce sens. Nous sollicitons chacun, élus, employés communaux, professeurs des écoles, animateurs du périscolaire de faire preuve de bon sens dans l'utilisation raisonnée des énergies à la disposition de chacun dans leurs activités respectives.

TOUS les bâtiments publics à 19° - Toutes veilleuses et prises électriques éteintes à la fermeture des bâtiments. Contrôle par les responsables d'activités des lumières, des robinets et des chasses d'eau avant de partir.

Les éclairages de Noël et les lumières d'Octobre Rose en Led sont maintenus.

L'extinction de l'éclairage public passe à 23 heures (baisse d'une heure).

Bus des Aînés - dates

Les vendredis 14 octobre, 28 octobre, 25 novembre, 09 décembre et 23 décembre 2022 et 06 janvier 2023

Départ 13h55 rue de Fèves, 14h00 Larue, 14h05 rue du Charrau. Le retour s'effectuera au départ du Quai du Rimport à Metz à 17h00, arrivée à Norroy-Le-Veneur vers 17h20.

APEI - Opération Brioches de l'Amitié - Rappel

Les fonds collectés constituent l'apport en fonds propres de l'association et c'est grâce à ce fonds que l'association peut investir dans des nouvelles structures pour répondre aux besoins des personnes qu'elle accueille.

Dix personnes se sont portées volontaires pour participer à la vente des brioches de l'Amitié (prix 4.00 euros), qui se déroulera du 5 au 9 octobre 2022 en porte à porte avec un point de vente le vendredi après-midi sur le parking du Fournil.

Bois de chauffage – Syndicat Mixte de la Gestion forestière

Les personnes intéressées par une coupe de bois de chauffage pour 2023 peuvent s'inscrire en mairie avant le 20 octobre 2022, nous transférons au syndicat – A titre indicatif, l'an passé la coupe de bois était à 12 euros ttc pour une coupe normale et 6.60 euros ttc sur terrain accidenté ou difficile d'accès et de bois de moindre qualité. Cette coupe peut se trouver sur toutes les communes adhérentes au Syndicat.

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite à la sécheresse, si des dégâts sont apparus sur vos maisons ou immeubles collectifs, vous pouvez d'ores et déjà déposer vos dossiers en mairie, nous demanderons une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en Préfecture qui se prononcera sur le caractère du phénomène.

Au terme de l'article 1^{er} article 1^{er} de la loi du 13 juillet 1982 : *sont considérés les effets de catastrophes naturelles, les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles de prendre pour éviter ces dommages, n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prise.*

Broyage des branchages du lundi 17 octobre 2022 au jeudi 20 octobre 2022

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'élagages et tailles de haies, que vous récupérez pour pailler vos jardins. Diamètre maximum : 7 cm, 3 m3 de contenance maximum. Dès aujourd'hui, appelez en mairie pour vous inscrire.

Nos employés communaux organiseront leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage.

Dégradations Parc notre Dame

Ces derniers jours, des dégradations ont été constatées sur l'observatoire du Parc Notre Dame. Plusieurs planches ont été enlevées à coups de pieds, puis remises par les services techniques puis à nouveau arrachées à violents coups de pieds...Les derniers dégâts ont été causés mercredi 21 septembre après-midi. Une plainte a été déposée. Nous invitons bien sûr toute personne ayant vu ou entendu quelque chose à contacter la mairie.

Repas des Aînés

C'est avec beaucoup de plaisir que l'on organise à nouveau le repas des aînés le dimanche 20 novembre 2022 à partir de midi à la salle Albert Bourson.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Association

L'association ENPha vous invite le dimanche 16 octobre à 16h, en l'église Saint-Pierre de Norroy-Plesnois à un concert, orgues et voix.

Avec Agathe Zenier, soprano et Philippe Delacour, organiste des églises Saint-Maximin et Notre-Dame de Metz.

Ce récital sera retransmis sur grand écran. Concert offert par l'association ENPha.